

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

IRSEQ®

LAVAL

**RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES
2025-2026**

BASKETBALL



Dernière mise à jour : 12 août 2025

TABLE DES MATIERES

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ.....	3
ARTICLE 1 Règlements officiels.....	3
1.1 Règle de jeu.....	3
ARTICLE 2 Identifications des catégories.....	3
2.1 Catégories.....	3
ARTICLE 3 Les parties.....	3
3.1 Règle de participation.....	3
3.2 Forfait.....	4
3.3 Uniformes.....	4
3.4 Écart de points.....	4
3.5 Composition des équipes.....	4
3.6 Règle 24 secondes.....	5
3.7 Durée des parties et temps morts.....	5
3.8 Officiels.....	5
3.9 Sanctions et suspensions.....	5
ARTICLE 4 Équipement.....	6
4.1 Ballon officiel.....	6
4.2 Équipement hôte.....	6
ARTICLE 5 Récompenses.....	7
5.1 Bannières.....	7
5.2 Médailles.....	7
FONCTIONNEMENT DE LA SAISON RÉGULIÈRE.....	7
ARTICLE 6 Calendrier.....	7
6.1 Parties à remettre.....	7
ARTICLE 7 Format.....	8
ARTICLE 8 Classement.....	8
Éthique sportive.....	8
ARTICLE 9 Points d'éthique au classement.....	8

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

ARTICLE 1 Règlements officiels

1.1 Règle de jeu

- 1.1.1 Pour tous les règlements non spécifiés dans ce document, vous devez vous référer aux règles de jeu approuvées par « FIBA » incluant les amendements de la Fédération de Basketball du Québec.
- 1.1.2 Toutefois, les règlements spécifiques du RSEQ Laval ont préséance sur les règles de jeu de la fédération sportive.
- 1.1.3 Les règlements administratifs de Sports Laval doivent être respectés par tous les établissements participants.

ARTICLE 2 Identifications des catégories

2.1 Catégories

2.1.1

Sec. 1 - 2	Benjamin	Du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012
Sec. 3	Cadet	Du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010
Sec. 4 – 5	Juvenile	Du 1^{er} juillet 2006 au 30 septembre 2009

- 2.1.2 Le surclassement est permis.

ARTICLE 3 Les parties

3.1 Règle de participation

- 3.1.1 Pour l'atome et le benjamin, la règle de participation de la FBBQ s'applique à tous les joueurs présents. Le non-respect de la règle de participation de la FBBQ dans la catégorie atome et benjamine entraîne la perte de la partie par forfait pour l'équipe fautive.

3.2 Forfait

- 3.2.1 Toute équipe qui ne se présente pas sur le terrain en tenue et/ou en nombre au moins quinze (15) minutes après l'heure fixée sera déclarée forfait. Toute équipe incomplète sur place sera tenue de jouer une partie hors-concours si l'effectif le permet. Le résultat pour un forfait est de 20-0 et entraîne automatiquement la perte des points d'éthique de l'équipe fautive.

3.3 Uniformes

- 3.3.1 Si les deux équipes arrivent sur le terrain avec des gilets portant à confusion et qu'aucune ne possède un second uniforme, l'équipe locale doit porter des dossards.

3.4 Écart de points

- 3.4.1 En saison régulière, dès qu'un écart de quarante (40) points sépare les deux équipes en présence, le pointage n'apparaîtra plus sur le tableau indicateur jusqu'à la fin de la partie. Cependant, la feuille de match continuera à suivre le pointage de la partie.
- 3.4.2 En séries éliminatoires, le (Mercy Rule) s'applique, afin d'éviter les tensions et frustrations en fin de rencontre, un arrêt automatique de la partie sera appliqué lorsqu'un écart de quarante (40) points est atteint. Cette décision ne sera pas laissée à la discrétion des arbitres ou des entraîneurs.

3.5 Composition des équipes

- 3.5.1 Un maximum de quinze (15) joueurs sont autorisés à porter l'uniforme et à se retrouver sur l'alignement (feuille de match).
- 3.5.2 Un maximum de trois (3) entraîneurs peut être sur le banc des joueurs.
- 3.5.3 Une équipe atome ou benjamine doit se présenter avec un minimum de huit (8) joueurs prêts à commencer la partie.
- 3.5.4 Une équipe cadette ou juvénile doit se présenter avec un minimum de six (6) joueurs prêts à commencer la partie.
- 3.5.5 Une équipe ne pouvant aligner le nombre minimum de joueurs pour le début de la joute perdra automatiquement par forfait.
- 3.5.6 Un joueur en retard pourra jouer aux conditions suivantes :
- Il devra être inscrit sur l'alignement (feuille de match) avant le début de la partie.
 - Il devra se présenter avant le début de la deuxième (2^e) demie.

- 3.5.7 Le nombre minimal en début de partie doit être respecté. Le règlement 3.5.6. s'applique aux joueurs arrivant en retard (au-delà du nombre minimal requis).

3.6 Règle 24 secondes

- 3.6.1 La règle du 24 secondes est obligatoire lors de la saison régulière pour toutes les catégories benjamines, cadette et juvéniles, et ce de toutes les divisions.
- 3.6.2 Lors du championnat régional scolaire, l'utilisation du 24 secondes sera obligatoire pour toutes les catégories de toutes les divisions.

3.7 Durée des parties et temps morts

- 3.7.1 La durée des parties sera de 4 x 8 minutes chronométrées, masculin et féminin.
- 3.7.2 En cas d'égalité après le temps réglementaire, le jeu doit continuer par autant de prolongations nécessaires jusqu'à ce qu'il y ait bris d'égalité. La durée des prolongations sera de trois (3) minutes chronométrée (jouer au complet).
- 3.7.3 En temps réglementaire, chaque équipe a droit à deux (2) temps mort durant la première demie (1er et 2e quart) et trois (3) temps morts pendant la deuxième demie (3e et 4e quart).
- 3.7.4 Chaque équipe a droit à un (1) temps mort durant chaque période de prolongation.
- 3.7.5 Les temps morts non utilisés ne peuvent pas être reportés à la prochaine demie ou période de prolongation.
- 3.7.6 Une pause de cinq (5) minutes sera accordée entre le deuxième (2e) et le troisième (3e) quart.
- 3.7.7 Une pause d'une (1) minute sera accordée entre les autres quarts.

3.8 Officiels

- 3.8.1 Deux (2) arbitres seront assignés par Sports Laval pour chacune des parties.
- 3.8.2 L'équipe hôte a la responsabilité de fournir les officiels mineurs (marqueur/chronométreur) pour assurer le bon déroulement des parties. Un minimum de deux (2) officiels mineurs est requis.

3.9 Sanctions et suspensions

- 3.9.1 Tout joueur ou entraîneur qui se fait expulser d'un match doit quitter le gymnase immédiatement. Il est automatiquement suspendu pour les deux (2) parties suivantes (incluant les éliminatoires).
- 3.9.2 Une expulsion à un match par accumulation de 2 fautes antisportives ne sera pas comptabilisée dans le total de faute durant la saison.

- 3.9.3 Un entraîneur qui aligne un joueur inadmissible (pour des fautes) perd par forfait.
- 3.9.4 L'entraîneur a la responsabilité de connaître le nombre de fautes cumulés par son équipe et ses joueurs.
- 3.9.5 Les fautes obtenues lors de la saison régulière ne sont pas accumulées aux fautes obtenues lors du championnat régional.
- 3.9.6 Les fautes obtenues dans la saison s'accumulent par athlète (toutes catégories et divisions confondues).
- 3.9.7 Tableau des sanctions et suspensions :

Durée de la saison	
Type d'infraction	Suspension
3 ^e faute technique/antisportive/disqualifiante)	1 match
4 ^e faute technique/antisportive/disqualifiante)	1 match
5 ^e faute technique/antisportive/disqualifiante)	1 match
6 ^e faute... technique/antisportive/disqualifiante)	1 match

ARTICLE 4 Équipement

4.1 Ballon officiel

- 4.1.1 Les ballons BADEN PERFECTION Élite

GROSSEUR 6	GROSSEUR 7
Benjamin féminin	Cadet masculin
Cadet féminin	Juvenile masculin
Juvenile féminin	
Benjamin masculin	

4.2 Équipement hôte

- 4.2.1 Une équipe hôte doit fournir un cadran numérique pour les parties de basketball.
- 4.2.2 En cas du non-respect de cette réglementation, l'école fautive se verra imposer les mesures suivantes :

1 ^{er} infraction	Amende de 25\$
2 ^e infraction	Amende de 50\$ et perte d'un (1) point d'éthique
3 ^e infraction et plus	Amende de 75\$ et perte d'un (1) point d'éthique

ARTICLE 5 Récompenses

5.1 Bannières

- 5.1.1 En saison régulière, l'équipe championne de chaque catégorie reçoit une bannière de champions de saison régulière.
- 5.1.2 L'équipe présentant le meilleur esprit sportif selon le pointage d'éthique recevra une bannière d'éthique sportive.
- 5.1.3 En séries éliminatoires, l'équipe gagnante de chaque catégorie reçoit une bannière de Champions régionaux.

5.2 Médailles

- 5.2.1 Dans chaque catégorie, des médailles d'or et d'argent sont décernées à l'issue des séries éliminatoires.

FONCTIONNEMENT DE LA SAISON RÉGULIÈRE

ARTICLE 6 Calendrier

6.1 Parties à remettre

- 6.1.1 Dans la mesure du possible, aucune partie ne doit être remise. Si une partie ne peut avoir lieu pour un motif majeur (conditions climatiques, conflit de gymnase, etc.), l'équipe concernée doit immédiatement aviser l'adversaire et le coordonnateur de Sports Laval. Les parties remises devront être disputées selon les disponibilités des gymnases. Si une partie n'a pas été reprise et qu'elle n'affecte pas le classement final, le coordonnateur peut décider qu'elle ne sera pas jouée.

ARTICLE 7 Format

- 7.1.1 Le format des divisions et le nombre de parties par équipe sont établis en fonction du nombre d'équipes inscrites dans chaque catégorie. Voir le tableau de référence dans le document des règlements administratifs RSEQ Laval Art. 2.2.5.

ARTICLE 8 Classement

- 8.1.1 Les points accordés aux fins du classement des équipes le seront de la façon suivante :
- Victoire : 2 points
 - Défaite : 0 point
 - Forfait : 0 point (perd 20-0)

ÉTHIQUE SPORTIVE

ARTICLE 9 Points d'éthique au classement

- 9.1.1 Les points accordés, selon le respect de l'éthique sportive, le seront de la façon suivante :

- | | |
|--|----------|
| • 0 technique/anti-sportive/disqualifiante : | 2 points |
| • 1 technique/anti-sportive/disqualifiante : | 1 point |
| • 2 technique/anti-sportive/disqualifiante : | 0 point |
| • Expulsion ou forfait : | 0 point |

- 9.1.2 Une faute technique donnée à l'entraîneur pour trop de joueurs sur le terrain engendre les sanctions de jeu nécessaires (lancer franc, etc.), s'accumule au cumulatif de faute à l'entraîneur dans la saison, mais aucun point d'éthique associé à cette faute précise seulement ne sera perdu.